

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2019 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19h)
MM Gervais Ouellette, conseiller (19h)
Ghislain Gagnon, conseiller (19h)
Pierre Lessard, conseiller (19h)
MME Marjolaine Vaudreuil, conseillère (19h)
M. Pierre-André Arès, conseiller (19h)

Poste conseiller siège numéro 5 vacant.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire.

Le maire, Réal Fortin fait lecture de la réflexion.

Réflexion : « Gardez votre visage dans le soleil et vous ne verrez pas les ombres. »

2019-09-263

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que l'ajout suivant est demandé dans «Administration»;

 Fleurs décès : Madame Caroline Marchand : 20\$

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

REMISES DES BOURSES «PROGRAMME TRIO ÉTUDIANTS DESJARDINS POUR L'EMPLOI»

Le maire, Réal Fortin remet les bourses du programme trio étudiants Desjardins pour l'emploi 2019 aux étudiants suivants :

Émy Roy (Camp de jour municipalité)
Victor Guévin Roy (Jardin et Sentier les Pieds d'Or)
Solam Messier (Jardin et Sentier les Pieds d'Or)

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2019

Rien à signaler.

2019-09-264

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2019

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2019 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2019 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-265

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
-------------	-------------	---------

Aréo-Feu	Chargeur à batterie pour le service incendie	231.30 \$
Carrières PCM	Achat de pierre et de gravier réparation ponceau rang 2	478.99 \$
Centre du Camion Gauthier	Réparation camion #1	33.27 \$
Climcô	Entretien préventif air climatisé bureau, CPE et salle paroissiale	1 057.77 \$
Groupe De Grandpré	Accessoires puits	19.41 \$
Entreprise MO	Gravier accotement Chemin Craig, réparation ponceau érablière et location pelle entrée d'eau rue Beaudet	2 638.23 \$
Hamel et Hamel	Remplacement systèmes puits municipal	1 908.59 \$
JE Marchand	Pièces camions de déneigement et faucheuse	16.22 \$
JU Houle	Pièces et accessoires réparation regard rue Desharnais et entrée d'eau rue Beaudet	746.26 \$
Machineries Serge Lemay	Pièces faucheuse et camion #1	92.36 \$
Outil Mag	Ressort pour marteau et ciseau plat	8.21 \$
Pavage Veilleux	Pavage Chemin Craig, Desharnais, Bourbeau et Beaudet	335 828.91 \$
Pièces d'auto Allison	Accessoires camions incendie et de déneigement	113.72 \$
Planage d'asphalte Expert	Planage d'asphalte Chemin Craig, rues Desharnais, Bourbeau et Beaudet	1 494.68 \$
Location d'outil Simplex	Location d'outils travaux rue Desharnais et entrée d'eau rue Beaudet	203.41 \$
Signalisation Lévis	Panneau matériaux autorisés en arrière du garage municipal	243.18 \$
Sintra	Traitement de surface route du 2e au 3e rang, rang 6 et Chemin de l'Aqueduc	323 403.76 \$
Techservice	Réparation accès à distance puits et refait base de données nouveau système puits	1 783.55 \$
Vivaco	Accessoires faucheuses à branches et à foin, achat ponceau rang 9 et route du 6e rang nord et achat divers	8 164.53 \$
VFD	Réparation faucheuses à branches et à foin	212.42 \$
Total		678 678.77 \$

Sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme globale de 678 678.77\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois d'août 2019 relatif à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 129 981.56\$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 4 septembre 2019.

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE D'UN DOSSIER

Le conseiller, Gervais Ouellette

- Explique qu'il y a un retard dans les travaux de rechargement dû au fait que le concasseur est brisé. Le tout sera réglé sous peu.

Le conseiller, Ghislain Gagnon

- Donne un compte-rendu de la Classique des Appalaches.

Le conseiller, Pierre Lessard

- Mentionne qu'à titre de maire suppléant il a remplacé M. Fortin à l'épluchette de blé d'inde annuelle de Club FADOQ.
- À participer à l'inauguration des nouveaux locaux de COPERNIC.

La conseillère, Marjolaine Vaudreuil

- Mentionne que la municipalité a obtenu son certificat d'autorisation pour les travaux de la rue du Bord de l'eau.
- Une demande a été faite au ministère des Transports pour l'installation d'une lumière au coin des chemins des Lacs et St-Rémi.

Le conseiller, Pierre-André Arès

- La 1^{ère} rencontre pour être reconnu Municipalité amie des enfants a eu lieu le 4 septembre dernier et le dévoilement sera fait lors de la fête des enfants le 1^{er} décembre prochain.
- Une boîte contenant des articles de sport a été installée prêt du Pavillon Armand-Rousseau pour être disponible par les utilisateurs du terrain de jeu.

Le maire, Réal Fortin

- Parle du CA obtenu pour la rue du Bord de l'eau.
- Mentionne le décès subit de Madame Caroline Marchand, urbaniste de la MRC d'Arthabaska.
- Il y a maintenant un Frigo collectif situé entre le local du service de garde et la bibliothèque.
- Participera au 5 à 7 du député Sébastien Schneeberger le 19 septembre prochain.
- La municipalité donne son appui aux entrepreneurs intéressés au déploiement de la fibre optique sur le territoire de la municipalité.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2019-09-266

Adoption du second projet du Règlement numéro 2019-394 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant les activités d'extraction de la zone RU-12

Sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que le conseil de la municipalité de Tingwick adopte le second projet du règlement numéro 2019-394 modifiant le règlement de zonage numéro 2010-311 concernant les activités d'extraction de la zone RU-12 avec aucune modification au premier projet déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-267

Demande de dérogation mineure M. Denis Lacerte

Considérant que le lot visé est le lot 5 498 886 du Cadastre du Québec, situé dans

la zone R-2;

Considérant que la maison projetée sera à 6.63 m de la ligne de propriété avant;

Considérant que la marge de recul avant minimale est de 7,5 mètres;

Considérant que la propriété est située en partie en zone inondable;

Considérant que le *Règlement de zonage #2010-311* indique :

5.6 USAGES, CONSTRUCTIONS ET NORMES D'IMPLANTATION PAR ZONE

Les usages et constructions autorisés et interdits par zone ainsi que les normes d'implantation et de dimensions des bâtiments par zone, sont indiqués aux grilles de spécifications des paragraphes suivants.

La description des renvois qui se trouvent dans une grille des spécifications est placée à la suite de la grille des normes d'implantations pour chaque groupe de zone.

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme présents recommandent cette dérogation pour les motifs suivants :

1. La maison sera complètement en-dehors de la zone inondable;
2. La configuration du terrain empêche le propriétaire de se conformer aux marges de recul minimales;
3. La présente demande ne cause aucun préjudice aux voisins.

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu d'accepter la présente dérogation pour les motifs énumérés précédemment.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2019-09-268

Demande de dérogation mineure : Mme Anne-Thérèse Morin

Considérant que le lot visé est le lot 5 500 170 du Cadastre du Québec, situé dans la zone R-13;

Considérant que l'abri d'auto sera à une distance de 6 m de la limite de propriété avant;

Considérant que la marge de recul avant minimale est de 7,5 mètres;

Considérant que le *Règlement de zonage #2010-311* indique :

7.8 Normes d'implantation

Un bâtiment accessoire doit être distant (murs) d'au moins 3 m de tout autre bâtiment et à 1,5 m de toutes lignes latérales ou arrière. Lorsque le bâtiment accessoire est rattaché ou détaché, ce dernier doit respecter les marges d'un bâtiment principal de la zone où il est situé.

Lorsque la cour avant d'un usage unifamilial a une profondeur d'au moins 15 m, il est permis d'y ériger un garage privé; dans ce cas, le bâtiment accessoire doit se conformer avec les marges prescrites pour un bâtiment principal.

Lorsque le bâtiment accessoire a une superficie de 75 m² et plus, ce dernier doit respecter les marges d'un bâtiment principal de la zone où il est situé.

Dans le cas des lots d'angle, une remise peut être implantée dans la cour avant ne correspondant pas à la l'entrée principale du bâtiment principal. La distance minimale d'implantation entre la remise et la ligne de lot doit correspondre à la moitié de la marge de recul avant prescrite pour la zone.

Un abri d'auto doit respecter les marges prescrites pour le bâtiment principal lorsqu'il est rattaché ou détaché à celui-ci et doit respecter les marges

prescrites à un bâtiment accessoire lorsqu'il est isolé.

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent cette dérogation pour les motifs suivants :

1. L'abri d'auto n'affectera pas la visibilité des automobilistes;
2. La propriété est située dans un cul-de-sac;
3. L'installation d'un abri d'auto est permise sur la propriété;
4. La présente demande ne cause aucun préjudice aux voisins.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu d'accepter la présente dérogation pour les motifs énumérés précédemment.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2019-09-269

**Nomination de l'inspecteur en bâtiment : personne désignée au cours d'eau :
Municipalité de Tingwick : à compter du 1^{er} novembre 2019**

Attendu que M. Benoît Lambert, inspecteur municipal quittera ses fonctions le 1^{er} novembre 2019 pour prendre sa retraite;

Attendu que la MRC d'Arthabaska a la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), ci-après citée «la loi»;

Attendu que l'entente conclue entre la MRC et la municipalité en vertu de l'article 108 de la loi, relativement à l'application de la politique de gestion des cours d'eau et du règlement relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau;

Attendu que selon cette entente, la municipalité doit procéder à l'engagement et au maintien du personnel requis et notamment, à la nomination d'au moins un employé qui exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu de nommer l'inspectrice en bâtiment, Valérie Gagné en remplacement de l'inspecteur municipal, Benoît Lambert à titre d'employé chargé d'exercer la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-270

Coût lotissement et description technique développement résidentiel : 1 250\$ plus les taxes applicables Auclair Drolet, arpenteur

Le conseiller, Gervais Ouellette mentionne qu'il a un intérêt dans le présent sujet et se retire de la table des délibérations.

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lessard et résolu de retenir les services de la firme d'arpenteur Auclair Drolet pour le lotissement et la description technique du nouveau développement résidentiel pour une somme totale de 1 250\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le conseiller, Gervais Ouellette revient à la table des délibérations.

2019-09-271

Avis de motion : Règlement #2019-395 relatif à l'installation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

Le conseiller, Gervais Ouellette donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement numéro 2019-395 relatif à l'installation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

Présentation projet du Règlement #2019-395 relatif à l'installation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

Le conseiller, Gervais Ouellette présente le règlement numéro 2019-395 qui a pour but d'autoriser l'installation de traitement des eaux usées tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité.

2019-09-272

Demande de modification au règlement de zonage (Chemin du Hameau) enlever les usages d'hébergement

Considérant qu'une demande de modification au règlement de zonage de la zone REC-1 a été demandé;

Considérant que les demandes de modifications au règlement de zonage prévoient un dépôt de 1 000\$;

En conséquence, sur proposition du conseiller, Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la municipalité indique aux demandeurs que la demande sera étudiée lorsque le dépôt sera effectué tel que prévu par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-273

Autorisation construction 2^e étage en zone inondable de grand courant

Considérant qu'entre le Ministère de l'environnement et le côté juridique, il n'y a pas consensus quant à la construction d'un 2^e étage en zone inondable de grand courant;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la municipalité conserve le statu quo à l'effet que la construction d'un 2^e étage soit interdit en zone inondable de grand courant sur le territoire de la Municipalité de Tingwick.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2019-09-274

Épandage gravier descente des Érables

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu d'effectuer l'épandage de gravier dans la descente de la rue des Érables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-275

Lignage de rues travaux de pavage et de traitement de surface 2019 et de la rue de l'Hôtel-de-Ville

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu d'effectuer sur les travaux de pavage et de traitement de surface 2019 et sur la rue de l'Hôtel-de-Ville le lignage des rues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-276

Demande de soumission sel à déglacage

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour l'approvisionnement du sel à déglacage pour la saison hivernale 2019-2020. La municipalité de Tingwick ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Demande de soumission sable à déglacage
La résolution numéro 2019-09-277**

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour l'approvisionnement du sable à déglacage pour la saison hivernale 2019-2020. La municipalité de Tingwick ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-278

Demande de remboursement aide financière 33 460\$: M. Sébastien Schneeberger, député de Drummondville-Bois-Francs : programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Considérant que M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francs a recommandé l'octroi d'une subvention de 33 460\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale pour l'exercice 2019-2020;

Considérant que les travaux sont maintenant terminés;

Sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande le remboursement de cette subvention à M. Schneeberger.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-279

Présentation soumissions béton bitumineux

Les soumissions ont été ouvertes à 11h00 le jeudi 5 septembre 2019 par Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Madame Joëlle Ladouceur (secrétaire-réceptionniste et coordonnatrice en loisirs de la Municipalité de Tingwick) et Monsieur Jean-Daniel Lecours (Sintra inc.).

Nom	Prix	Conformité
Pavage Veilleux	233.50\$/tm 32.00\$/mètre linéaire bordure	oui
Sintra inc	299.30\$/tm 31.67\$/mètre linéaire bordure	Non vérifiée

Les prix soumis ne contiennent aucune taxe.

Après vérification la soumission de Pavage Veilleux (1190) inc est la plus basse conforme.

Considérant qu'une lettre de citoyens de la rue Ste-Marie été transmise au conseil concernant leur désaccord pour les travaux d'enlèvement des trottoirs de la rue Ste-Marie;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick rejette les soumissions étant donné la lettre déposée par les citoyens et la pertinence des travaux à effectuer sur la rue Ste-Marie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Moto-Club Bois-Francs inc. : demande de commandite

Le conseil prend connaissance du présent sujet sans y donner suite.

**Moto-Club Bois-Francis inc. : demande de traverses municipales
La résolution numéro 2019-09-280**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la demande de Moto-Club Bois-Francis inc. pour les traverses suivantes :

- ✓ Chemin des Plante : 0.09 km
- ✓ Chemin du Radar : 1 km
- ✓ Chemin Craig et rue Ste-Marie : 2 km
- ✓ 6e rang : 0.31 km
- ✓ rue Desharnais : 0.42 km
- ✓ rue Cayouette : 0.15 km
- ✓ rue St-Joseph : traverse

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-09-281

Taillage haie de cèdres : Pavillon Armand-Rousseau

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu de retenir les services de Roger Bergeron pour la taille de haies de cèdres au Pavillon Armand-Rousseau pour la somme de 800\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-282

Présentation soumissions déneigement Trois-Lacs : Tingwick et Saint-Rémi-de-Tingwick : 2020, 2021 et 2022

Le conseiller Pierre Lessard se retire en mentionnant qu'il y a un potentiel conflit d'intérêt dans le présent sujet.

Les soumissions ont été ouvertes à 11h00 le jeudi 5 septembre 2019 par Chantale Ramsay, directrice générale en présences de Madame Joëlle Ladouceur(secrétaire-réceptionniste et coordonnatrice en loisirs de la Municipalité de Tingwick) et Monsieur Jean-Daniel Lecours (Sintra inc.).

Nom	Prix	Conformité
Stéphane Larochelle	35 000\$/2019 35 000\$/2020 35 000\$/2021 200\$/heure hors contrat Contrat total : 105 000\$	Vérification de la déclaration du soumissionnaire

Les prix soumis ne contiennent aucune taxe.

Des vérifications de déclarations dans le formulaire «Formulaire de déclaration du soumissionnaire» sont à vérifier quant à l'apparence de conflit d'intérêt.

Considérant que le prix est de 20 000\$ supérieur au budget alloué pour ce contrat;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick rejette la présente soumission étant donné le montant hors budget et retourne en appel d'offre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le conseiller, Pierre Lessard reprend sa place à la table des délibérations.

2019-09-283

Approbation de l'embauche de la FQM : service en ingénierie : préparation devis pour l'embauche d'un ingénieur pour la rue du Bord de l'eau

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu d'approuver les services d'ingénierie de la FQM pour l'embauche d'un ingénieur pour le projet de la rue du Bord de l'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseiller.

Embauche de M. Richard Bergeron : inspecteur municipal et directeur des travaux public

La résolution numéro 2019-09-284

Considérant la retraite annoncée le 1^{er} novembre 2019 de l'inspecteur municipal, Benoît Lambert;

Considérant que le conseil désire créer un nouveau poste pour faire suite aux lois grandissantes dans le domaine des travaux publics;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la Municipalité de Tingwick embauche M. Richard Bergeron à titre de directeur des travaux publics. La période probatoire sera d'un an. Les conditions d'emploi ainsi que le salaire seront déterminées dans un contrat à signer entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-285

Demande au MTQ concernant l'installation d'une lumière de rue coin Chemin des Lacs et Chemin de Saint-Rémi au frais de la municipalité

Considérant que le Ministère des Transports a refusé l'installation d'une lumière de rue au coin des Chemins des Lacs et de St-Rémi mais nous indique qu'il pourrait l'autoriser si la municipalité prenait en charge tout les frais reliés à cette lumière;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu d'indiquer au Ministère des Transports du Québec que la municipalité prendra en charge les frais reliés à cette lumière et retient les services de J. Marc Laroche, entrepreneur électricien pour l'achat et l'installation d'une lumière au LED 90 W.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-286

Demandes de M. Samuel Tousignant : 5^e édition du Trail Pro-Forma

Considérant que M. Samuel Tousignant organise pour la 5^e édition du Trail Pro-Forma et demande à la municipalité l'autorisation de traverser l'intersection du Chemin de Warwick vers le Chemin du Radar, de fournir un employé pour gérer la circulation lors de cet évènement et enfin de communiquer l'évènement sur nos réseaux sociaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la circulation sur le Chemin du Radar mais pour ce qui est du Chemin de Warwick les autorisations devront être donné par le Ministère des Transports. La municipalité ne peut malheureusement fournir un employé pour la circulation mais ce fera un plaisir de publier l'évènement dans nos communications.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-287

Correction résolution 2019-07-226 : embauche ingénieur 1437, rue Ste-Marie

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que soit ajouté à la résolution 2019-07-226 : «que les travaux soient effectués selon les recommandations de l'ingénieur».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✚ Ministère des Transports : accepte d'installer des panneaux «Respectons nos distances» sur le Chemin de St-Rémi.

ADMINISTRATION

Renouvellement bail COGECO : emplacement arrière bureau administratif : 2 ans

La résolution numéro 2019-09-288

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle le bail de location du terrain situé à l'arrière du bureau administratif pour l'antenne avec COGECO pour 2 ans selon les modalités déjà établies.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-289

Programmation de travaux TECQ : travaux de drainage et de rechargement rue du Bord de l'eau

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-à 2023;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans la cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-290

Lettre de remerciement Madame Geneviève Brizard

Considérant que Madame Geneviève Brizard quitte ses fonctions de responsable du service de garde pour relever de nouveaux défis;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu de transmettre une lettre de

remerciement à Madame Brizard pour l'excellent travail et le dévouement dont elle a fait preuve durant toutes ces années au service de garde municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Règlement d'emprunt #2019-390 : prêt temporaire : directrice générale : signataire
La résolution numéro 2019-09-291

Considérant que le MAMH a accepté le règlement d'emprunt numéro 2019-390 concernant l'achat d'un camion de déneigement;

Considérant que la municipalité de Tingwick doit faire un prêt temporaire à Desjardins;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée aux fins des présentes à signer pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs audit règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-292

Règlement d'emprunt #2019-391 : prêt temporaire : directrice générale : signataire

Considérant que le MAMH a accepté le règlement d'emprunt numéro 2019-391 concernant divers travaux de voirie;

Considérant que la municipalité de Tingwick doit faire un prêt temporaire à Desjardins;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée aux fins des présentes à signer pour et au nom de la municipalité tous documents relatifs audit règlement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-293

Mandat à la Municipalité du Canton de Ham-Nord : Loisirs collectifs des montagnes : Programme d'aide pour soutenir la coopération intermunicipale

Attendu que la municipalité de Tingwick a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Attendu que les municipalités de Tingwick, Saint-Rémi-de-Tingwick, Chesterville, Notre-Dame-de-Ham et Ham-Nord désirent présenter un projet du volet 2 des Loisirs collectifs des Montagnes dans le cadre de l'aide financière;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Tingwick s'engage à participer au projet du volet 2 des Loisirs collectifs des Montagnes et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le conseil nomme la Municipalité du Canton de Ham-Nord organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-294

Escouade Gleason : 4 soirs : 2020

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick participe à l'Escouade Gleason pour 4 soirs en 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Fondation CLSC Suzor-Côté : dîner poutine : vendredi le 13 septembre : 10\$
La résolution numéro 2019-09-295**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la Municipalité de Tingwick se procure 3 billets pour le dîner poutine organisé par la Fondation CLSC Suzor-Côté au montant de 10\$ chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-296

Archives Bois-Francs : don sur une base volontaire : 100\$

Il est proposé par le conseiller Gervais Ouellette, appuyé par le conseiller Pierre Lessard et résolu que la Municipalité de Tingwick remettre la somme de 100\$ à Archives Bois-Francs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-297

Acceptation plaque commémorative : croix clocher de l'église : Sentier Les Pieds d'Or

Considérant que le conseil d'administration de la Société «Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-des-Monts» demande la permission d'installer une plaque commémorative en face de la croix déjà installée dans le Sentier Les Pieds d'Or;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre Lessard, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-298

Jeux du Québec été 2022 : appuie candidature de la Ville de Drummondville

Considérant l'impact positif indéniable des Jeux du Québec sur la jeunesse québécoise et le développement du sport amateurs dans les régions du Québec;

Considérant que la Ville de Drummondville est finaliste pour l'obtention des Jeux du Québec-été 2022;

Considérant la tenue de ces Jeux dans la région du Centre-du-Québec bénéficiera à toutes les municipalités de cette dernière en termes de visibilité, d'achalandage et de tourisme;

Considérant les retombées économiques envisagées par la tenue de ces jeux pour notre région;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu :

- ✓ De déclarer que la Municipalité de Tingwick appuie la candidature de la Ville de Drummondville pour l'obtention de la présentation de la finale des Jeux du Québec- Été 2022;
- ✓ De déclarer que la Municipalité de Tingwick informera ses citoyens, par divers moyens, de la tenue de ces jeux;
- ✓ De déclarer que la Municipalité de Tingwick encouragera sa population à assister aux Jeux et, au besoin, à devenir bénévole;
- ✓ De déclarer que la Municipalité de Tingwick est ouverte à d'éventuelles propositions de collaboration avec la Ville de Drummondville dans le cadre des Jeux du Québec-Été 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-299

Appuie Cooptel : déploiement de la fibre optique

Attendu que plusieurs municipalités de la MRC d'Arthabaska ont exprimé la volonté que l'ensemble des résidences, des commerces, des industries, des entreprises touristiques et agricoles situés dans les parties rurales des municipalités puissent avoir accès à des services de télécommunications fiables et rapides;

Attendu qu'un projet collectif de réseau de fibre optique était en réflexion dans la MRC d'Arthabaska depuis 2016 afin de trouver une solution pour améliorer les télécommunications sur l'ensemble du territoire;

Attendu que de récentes annonces gouvernementales, tant fédérales que provinciales, annonceraient des programmes d'aides financières destinés aux télécommunicateurs afin de déployer la fibre optique dans les municipalités rurales mal desservies;

Attendu que la compagnie Cooptel désirerait présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ces programmes afin de brancher les municipalités rurales de la MRC d'Arthabaska;

Attendu que la mise en place d'un réseau de fibre optique par Cooptel permettrait une économie significative pour les municipalités en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC;

Attendu que la municipalité de Tingwick reconnaît que l'accès à des services de télécommunications fiables et rapides est un besoin essentiel de nos jours pour assurer le développement des municipalités rurales;

Attendu que le projet aiderait également la région à attirer les familles et les entreprises à s'y établir et à bénéficier des mêmes services que ceux offerts dans les centres urbains;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon il est résolu :

Que la municipalité de Tingwick appuie la compagnie Cooptel dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière aux programmes gouvernementaux afin de déployer la fibre optique dans notre municipalité ainsi que dans les autres municipalités de la MRC d'Arthabaska, tel que prévu initialement dans le projet collectif;

Que la municipalité de Tingwick demande respectueusement aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par Cooptel;

Que l'appui de la municipalité de Tingwick soit toutefois conditionnel à ce que Cooptel s'engage à desservir 100% du territoire de notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-300

Demande du Centre d'entraide Contact : soutien financier 2020

Il est proposé par le conseiller Pierre Lessard, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de verser la somme de 850\$ pour l'année 2020 à titre d'aide financière au Centre d'entraide Contact.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2019-09-301

Facture service de garde impayée : Madame Carolane Plante : perception

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par la conseillère Marjolaine Vaudreuil et résolu que la facture de Madame Carolane Plante concernant les services de garde soit transmise pour perception.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Indexation salaire 2020 : 2.3%
La résolution numéro 2019-09-302

Il est proposé par le conseiller Ghislain Gagnon, appuyé par le conseiller Gervais Ouellette et résolu que l'indexation des salaires pour l'année 2020 soit de 2.3%.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-303 **Retraite de M. Jean-Denis Hinse à titre de pompier : remerciement et bon d'achat de 75\$**

Considérant que M. Jean-Denis Hinse a quitté ses fonctions de pompier volontaire pour une retraite bien méritée;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Marjolaine Vaudreuil, il est résolu que la Municipalité de Tingwick transmette une lettre de remerciement à M. Hinse pour l'excellent travail ainsi que ses 43 années de service au sein de notre service incendie. Un bon d'achat de 75\$ en produits locaux lui sera remis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-304 **Journée neige 2020 : école Saint-Cœur-de-Marie**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick participe à la journée neige pour l'année 2020 de l'école Saint-Cœur-de-Marie selon les modalités de l'an passé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-305 **Fin période probatoire : Madame Chantale Tremblay**

Considérant que la période probatoire de Madame Chantale Tremblay est maintenant terminée;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Marjolaine Vaudreuil, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu que la Municipalité de Tingwick ne retienne pas les services de Madame Tremblay.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-306 **Embauche de M. Mario Therrien : remplacement congé maternité : Joëlle P. Ladouceur**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick embauche M. Mario Therrien pour remplacer Mme Joëlle P. Ladouceur pendant son congé de maternité. Le salaire sera fixé selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2019-09-307 **Annulation résolution numéro 2019-07-240 : projet pacte rural aménagement Parc à l'ombre des Pins**

Considérant que nous n'avons pas reçu les plans et les coûts pour l'aménagement de nos parcs par Loisirs Centre du Québec;

Considérant que nous devons déposer avant le 31 décembre 2019 nos demandes pour le Fond de développement des territoires;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gervais Ouellette, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu d'annuler la résolution numéro 2019-07-240 concernant l'aménagement du Parc à l'ombre des Pins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

~~2019-09-308~~

Dépôt demande FDT : refaire plancher et installation air climatisé Pavillon Armand-Rousseau

Considérant qu'une somme de 11 488.79\$ demeure accessible à la Municipalité de Tingwick pour des projets dans le cadre du Fond de développement des territoires;

Considérant que le Pavillon Armand-Rousseau est un lieu de rassemblement pour les citoyens de Tingwick et d'ailleurs;

Considérant que ce local est utilisé pour le camp de jour à chaque été;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Pierre Lessard, il est résolu que la Municipalité de Tingwick dépose une demande au FDT pour la réfection du plancher et l'installation d'un air climatisé pour le Pavillon Armand-Rousseau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

~~2019-09-309~~

FDT Régional : projet circuit moto aventure

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyé par le conseiller Ghislain Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick appuie le projet de circuit moto aventure pour le Fond des développements des territoires régional.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

~~2019-09-310~~

5 à 7 : galette sarrazin : chaque vendredi salle du vestiaire : permis de boisson (282\$)

Considérant que à la suite de la journée de réflexion du 21 février dernier Madame Sylvie Morin et M. Michel Hinse désirent organiser des rencontres multigénérationnelles;

Considérant qu'ils désirent organiser dans la salle du vestiaire les «vendredis galette»;

Considérant que tous les profits iront directement à des organismes de Tingwick;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Ghislain Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de louer gratuitement la salle du vestiaire et de demander un permis de boissons pour cette activité pour la saison hivernale 2019-2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

~~2019-09-311~~

Demande de la Garde Paroissiale St-Patrice : bouteilles d'eau Tingwick : soirée des membres d'honneur

Considérant que la Garde Paroissiale St-Patrice organise une soirée pour ses membres;

Considérant que dans un souci environnemental les organisateurs demandent à la Municipalité de Tingwick de fournir des bouteilles d'eau réutilisables à l'effigie de Tingwick;

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Gagnon, appuyée par le conseiller Gervais Ouellette, il est résolu de fournir à la Garde Paroissiale St-Patrice des bouteilles réutilisables jusqu'à épuisement des stocks.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

~~2019-09-312~~

Fleurs décès Madame Caroline Marchand : 20\$

Considérant le décès subit de Madame Caroline Marchand urbaniste de la MRC

